

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues
du 9 mai 2023**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14/03/2023

- 1 - Délibération Fonds Unique de l'Habitat
- 2 - Délibération suppression de poste
- 3 - Règlement cimetière
- 4 - Chemin du Pesquié
- 5 - Voirie lotissement Marchand
- 6 - Réparation toitures église et mairie
- 7 - Préparation cérémonie de Pentecôte
- 8 - Questions diverses

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai 2023, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 28/04/2023

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine	x		
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie			x
GARCIA Serge	x		
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent		x	
PINATON Aubry		x	
REIS Mickaële	x		

Secrétaire de séance : BIELLE Simone

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme BIELLE Simone

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14/03/2023

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? Ce procès-verbal est approuvé »

Avant de débiter la séance, le Conseil Municipal a reçu la présence du lieutenant Heijboer, concernant la « Participation citoyenne ».

Cette opération a pour but de permettre une surveillance de la délinquance du quotidien en lien avec la gendarmerie.

1- Information au conseil par la gendarmerie.

M. le lieutenant explique que la commune doit être découpée et avoir des référents. Le réseau WhatsApp permet la circulation de l'information entre la gendarmerie, le maire et les référents. La commune doit installer des panneaux aux entrées du village.

2- Validation par le conseil municipal. Le conseil valide le projet.

3- Information à la population.

La date du jeudi 22 juin à 18h30 est retenue.

M. Heijboer quitte la salle.

Madame le Maire demande au conseil municipal le rajout de la délibération concernant la demande de subvention à la CCPAP et à la région concernant le remaniement des toits mairie/école, église et atelier municipal, suite à des infiltrations.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal accepte.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

N° d'ordre 2023-17 et 2023-19

1- Fonds Unique de l'Habitat

Madame le Maire présente la demande de participation pour 2023 au titre du Fonds Unique de l'Habitat faite par le Conseil Départemental pour un montant de 664.12 €.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal accepte.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° d'ordre 2023-15

2- Suppression de poste

Madame le Maire expose au conseil qu'il convient de supprimer le poste de rédacteur chef catégorie B suite à l'avis favorable du Comité Technique. Le conseil municipal donne son accord. Le tableau des effectifs sera remis à jour.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° d'ordre 2023-16

3- Règlement cimetière

Suite à des doléances concernant une pierre tombale dans le cimetière, après avoir mesuré, il s'avère que celle-ci est conforme au règlement du cimetière. Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite modifier le règlement.

Après discussion le Conseil Municipal refuse.

4- Chemin du Pesquié

Le bornage par le cabinet Lefebvre a débuté.

5- Voirie lotissement Marchand

Les habitants du lotissement Marchand ont formulé la demande de reprise de voirie. Lors de la délibération de la séance du 20 juin 2017, il est notifié que la reprise de voirie sera envisagée après un état des lieux.

Nous avons reçu 2 devis de 26 629.44 € et 33 710.40 €.

Notification par courrier aux habitants pour une réunion le mardi 16 mai 2023 à la mairie.

6- Remaniement toits édifices publics

Point traité en début de séance

7- Préparation cérémonie de Pentecôte

Le Comité de Fêtes de Saint Jean du Falga nous prête des chapiteaux et se propose de faire la fête pour l'année 2024.

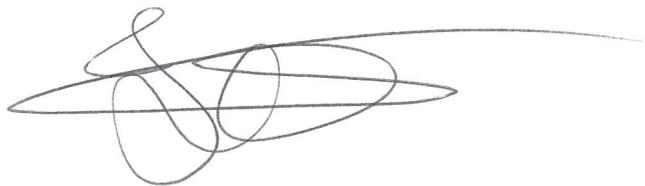
L'installation des tables se fera le samedi 27 à 17h30.

8- Questions diverses

- **Fête de la musique** : Mme Bielle demande si la chorale qu'elle anime peut venir chanter. Mme le Maire va en informer M. Martinez et M. Alésina.
- **OPH** : Après consultation des plans et discussion, le Conseil Municipal donne son accord sur ce dernier projet. Mme le Maire va contacter les OPH.
- **Achat de matériel pour service technique** : acquisition d'une meuleuse, une tondeuse et un compresseur.
Un inventaire physique a été effectué et devra être inventorié toutes les fins d'année.
- **Signalétique** : la pose de la signalétique va être effectuée par l'entreprise Boudenne/Pédoussaut
- **Augmentation horaire employé de service** : l'employé communal étant en maladie, Mme Rouby Alexandrine effectuera 3h supplémentaire par semaine afin d'assurer l'entretien du village. Le Conseil donne son accord.
- **Fauchage** : la commune fera intervenir le SIVOM avec l'épareuse.
Le fauchage par la CCPAP interviendra semaine 20 (du 15 au 19 mai).
- **Peinture sol école** : la peinture des jeux au sol à l'école doit être refaite. Demander au SIVE.
- **Formation PCS** : une formation aux premiers secours sera dispensée le samedi 17 juin à la salle socio-culturelle par notre conseiller municipal et pompier, M. Aubry Pinaton. Une note d'information sera distribuée aux administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La présidente de séance
Josiane BERGÉ



Le secrétaire de séance
Simone BIELLE

